

Salon du collectionneur

Du 17 Mai 2020 à Tournettes 83440

Salle du Coulet, Route de la Grande Bastide

Fiche inscription

Nom Prénom.....

N°.....Rue.....

CP.....Ville.....

Tél Email :.....

NATURE DES OBJETS PRESENTES à la VENTE :

La table x 10€ =

Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de : ARPAF

INSCRIPTION à RETOURNER AU PLUS TOT - nombre de places limitées

Soit par courrier à la secrétaire

Anne Simonet 637 route de Fréjus 83440 FAYENCE 06 81 19 82 06

Soit par email à contact@arpaf.org

J'ai pris connaissance du règlement imprimé au dos de cette fiche

Je m'engage à ne pas remballer ma marchandise avant la fin du salon

A _____ le

Signature

1) - Cette manifestation est organisée par l' *ARPAF* (Association pour la Régulation et la Protection des Animaux Familiers)

Association régie par la loi de 1901 et reconnue d'intérêt général dont le siège est à la Mairie de *FAYENCE*.

2) - Le salon se tiendra à la salle du Coulet route de la Grande Bastide 83440 Tourrettes

Accès le dimanche 12 Mai 2019 de 9h à 18 heures. L'entrée est gratuite pour les visiteurs

3) - L'installation des exposants se fera, le dimanche 12 Mai de 7 h à 9h. (L'installation des stands étant close à 9 h.) Par respect pour les visiteurs, nous vous remercions de ne pas quitter votre place avant 18 h.

4) - Les emplacements sont attribués par les organisateurs à raison de 10.00 euros la table à l'intérieur de la salle. Selon la météo, des stands pourront être installés à l'extérieur. Prévoyez le garnissage des tables.

5) - Les organisateurs mettent à la disposition des exposants les tables et chaises (pas de nappes).

6) - Chaque exposant est responsable de ses collections et objets présentés et fera son affaire personnelle des assurances à souscrire. En aucun cas, les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de perte, de vol, ou détérioration d'objets présentés par les exposants.

7) - Les organisateurs prennent à leur charge les frais concernant la promotion de ce salon (prospectus, affiches, tracts, annonces dans la presse régionale et spécialisée, et les radios locales).

8) - Un service restauration (petit déjeuner, sandwich et plats le midi) et un bar seront à la disposition du public et des exposants dès 7 heures le dimanche matin.

9) - Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de cette manifestation, ou qui ne respecterait pas la réglementation en vigueur.

10) - Les tables devront être libérées au plus tard pour 19 heures le dimanche soir afin de remettre tout le matériel en place.

11) - Clôture des inscriptions dès que le nombre d'exposants possible sera atteint

12) - Etant donné les mesures de sécurités actuelles, les armes à feu et blanche ne seront pas autorisées.

Ne seront pris en compte que les bulletins retournés dans les délais accompagnés
- du chèque en règlement.

Ces bulletins devront impérativement être intégralement complétés, datés et signés
L'Assos a mis en place sur le site Internet le bulletin et le règlement www.arpaf.org